

ANNEXE 1 AUX CONDITIONS GENERALES : FLUX RELEVANT DE LA FILIERE REP PMCB PRIS EN CHARGE PAR VALOBAT

Catégories de produits et matériaux (Code de l'environnement R. 543-289)	Flux de Déchets éligibles (Décret 7 flux)	Autres flux	Statut pour le Distributeur
1 a) Béton et mortier ou concourant à leur préparation	Inertes		Facultatif ¹
1 b) Chaux	Inertes		Facultatif ¹
1 c) Pierre types calcaire, granit, grès et laves	Inertes		Facultatif ¹
1 d) Terre cuite ou crue	Inertes		Facultatif ¹
1 e) Ardoise	Inertes		Facultatif ¹
1 f) Mélange bitumineux ou concourant à la préparation de mélange bitumineux, à l'exclusion des membranes bitumineuses	Inertes		Facultatif ¹
1 g) Granulat, hormis ceux indiqués au a et au d	Inertes		Facultatif ¹
1 h) Céramique	Inertes		Facultatif ¹
1 i) Produits et matériaux de construction d'origine minérale non cités dans une autre famille de cette catégorie	Inertes		Facultatif ¹
2 a) Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de métal, hormis ceux indiqués au 2 d)	Métaux (métaux ferreux et non ferreux)		Facultatif ¹
2 b) Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de bois, hormis ceux indiqués au 2 d)	Bois		Facultatif ¹
2 c) Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre, y compris leur contenant, autres que ceux mentionnés au 7o de l'article L. 541-10-1		Déchets dangereux (hors DDS définis par l'arrêté NOR : TREP2026613A du 1 ^{er} décembre 2020)	Facultatif ¹
2 d) Menuiseries comportant du verre, parois vitrées et produits de construction connexe	Verre (Menuiseries vitrées)		Facultatif ¹
2 e) Produits et matériaux de construction à base de plâtre hormis ceux mentionnés au 2 c)	Plâtre		Facultatif ¹
2 f) Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse de plastique	Plastiques en mélange		Facultatif ¹
		Pour CSR (moquettes, sols textiles,	Facultatif ¹

¹ Selon les produits proposés à la vente au titre de l'article R.541-162 du code de l'environnement

Catégories de produits et matériaux (Code de l'environnement R. 543-289)	Flux de Déchets éligibles (Décret 7 flux)	Autres flux	Statut pour le Distributeur
		membranes bitumineuses, PU, PSE)	
2 g) Produits et matériaux de construction à base de membranes bitumineuses		Pour CSR	Facultatif ¹
2 h) Produits et matériaux de construction à base de laine de verre		Laine de verre	Facultatif ¹
2 i) Produits et matériaux de construction à base de laine de roche		Laine de roche	Facultatif ¹
2 j) Produits de construction d'origine végétale, animale, ou autres matériaux non cités dans une autre famille de cette catégorie		Résiduels ²	Facultatif ¹

FLUX HORS CHAMP D'APPLICATION DE LA FILIERE REP PMCB

Flux de déchets PMCB non éligibles

Catégories	Exemple de flux de déchets non éligibles
Produits et matériaux de construction issus de la réalisation d'ouvrages de travaux publics	Inertes, plastiques, etc. relevant spécifiquement de l'activité de travaux publics
Produits et matériaux situés hors du terrain d'assiette du bâtiment	Canalisations, structure de chaussées hors du terrain d'assiette
Terres excavées	Terres excavées
Produits et matériaux non installés ou non assemblés de façon permanente dans un bâtiment ou son terrain d'assiette	Bois de coffrage,
- Outils et équipements techniques industriels ; - Installations nucléaires de base telles que définies à l'article L. 593-2 ; - Monuments funéraires	Inertes, bois, plastiques, etc. relevant spécifiquement de ces dites catégories
Déchets issus des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment dont la mise en marché a été interdite avant le 1er janvier 2022	Amiante, peinture au plomb ...
Déchets radioactifs pour quelque raison que ce soit	Eléments de paratonnerres, détecteurs de fumée et d'incendie, limiteurs de surtensions, ...

² Résiduels = Autres déchets résiduels non dangereux collectés séparément par rapport aux flux triés conformément à l'article D543-281 (déchets de métal, de plastique, de verre, de bois, de fraction minérale et de plâtre)

Flux de déchets exclus

Catégories	Exemple de flux de déchets non éligibles
Déchets verts	Souches, branches, paillage, etc.
Emballages industriels et commerciaux	Déchets de Palettes, cartons, films plastiques, polystyrène d'emballage, etc.
Eléments d'ameublement	Bois, plastiques ou décorations textiles issus de Déchets d'Elément d'ameublement
Articles de bricolage et de jardin	Déchets issus de machines et appareils motorisés thermiques, Bois ou plastiques issus de déchets d'articles de bricolage et jardin, etc.
Equipements Electriques et Electroniques	Déchets d'équipements électriques et électroniques issus du génie climatique : Chaudières, VMC, Climatiseurs, ...
Produits chimiques relevant de la REP DDS	Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines suivants les seuils de l'arrêté du 1 ^{er} décembre 2020 fixant la liste des produits chimiques relevant de la REP DDS

ANNEXE 2 AUX CONDITIONS GENERALES : CONTENANTS MIS A DISPOSITION ET MODALITES D'ENLEVEMENT

Flux de déchets PMCB éligibles	Modalités de reprise (Point d'Enlèvement)	Modalités d'Enlèvement (par l'Opérateur de VALOBAT)	Conditions requises sur le Point d'Enlèvement	Quantité min cible pour le déclenchement de l'Enlèvement (tonnes)	Délai d'Enlève- ment
Inertes	Contenant VALOBAT	Multi Benne 7-8 m3		4,8	conditions n°1
Inertes	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		5	conditions n°1
Inertes	Contenant VALOBAT	Benne 12 m3		6	conditions n°1
Inertes	Alvéole de stockage	Semi TP 25 tonnes	Présence chargeuse pour chargement (adaptée aux charges lourdes)	20,0	conditions n°1
Métaux	Contenant VALOBAT	Benne 7 m3		0,6	conditions n°1
Métaux	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		0,8	conditions n°1
Métaux	Contenant VALOBAT	Benne 20 m3		1,6	conditions n°1
Métaux	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3		2,4	conditions n°1
Bois	Contenant VALOBAT	Benne 7 m3		0,6	conditions n°1
Bois	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		0,9	conditions n°1
Bois	Contenant VALOBAT	Benne 20 m3		1,8	conditions n°1
Bois	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3		2,7	conditions n°1
Bois	Contenant VALOBAT ou Alvéole de stockage	Benne 40 m3	Pour les alvéoles, Présence chargeuse pour chargement (adaptée aux charges lourdes)	3,6	conditions n°1
Bois	Alvéole de stockage	Benne 40 m3 (camion grue collecte alvéole)			conditions n°1
Plâtre	Contenant VALOBAT	Borne de collecte 4- 5m3		1,1	conditions n°1
Plâtre	Contenant VALOBAT	Benne fermée 7 m3		1,9	conditions n°1
Plâtre	Contenant VALOBAT	Benne fermée 15 m3		4,0	conditions n°1
Plâtre	Contenant VALOBAT	Benne fermée 20 m3		5,3	conditions n°1
Plâtre	Alvéole de stockage	Semi TP 25 tonnes	Présence chargeuse pour chargement		conditions n°1

Flux de déchets PMCB éligibles	Modalités de reprise (Point d'Enlèvement)	Modalités d'Enlèvement (par l'Opérateur de VALOBAT)	Conditions requises sur le Point d'Enlèvement	Quantité min cible pour le déclenchement de l'Enlèvement (tonnes)	Délai d'Enlèvement
			(adaptée aux charges lourdes)		
Plastiques	Contenant VALOBAT	Borne de collecte 4-5m3		0,2	conditions n°1
Plastiques	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		0,4	conditions n°1
Plastiques	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3		1,2	conditions n°1
Plastiques	Contenant VALOBAT ou Alvéole de stockage	Benne 40 m3	Pour les alvéoles, Présence chargeuse pour chargement (adaptée aux charges lourdes)	1,6	conditions n°1
Flux destiné à la production de CSR	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		1,2	conditions n°1
Flux destiné à la production de CSR	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3		3,6	conditions n°1
Laine de verre	Contenant VALOBAT	Benne fermée 10 m3		0,2	conditions n°1
Laine de roche	Contenant VALOBAT	Benne fermée 10 m3		0,4	conditions n°1
Collecte conjointe	Contenant VALOBAT	Benne 10 m3		0,9	conditions n°1
Collecte conjointe	Contenant VALOBAT	Benne 20 m3		1,8	conditions n°1
Collecte conjointe	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3		2,7	conditions n°1
Collecte conjointe	Contenant VALOBAT ou Alvéole de stockage	Benne 40 m3		3,6	conditions n°1
Flux Diffus (PSUP1)	Contenant VALOBAT	Big bag			conditions n°2
Flux Diffus (PSUP1)	Contenant VALOBAT	Caisses palette, bacs, etc.			conditions n°2
Menuiseries vitrées	Contenant VALOBAT	Rack, chevalets	Si dépose de plusieurs racks : les racks doivent être collectés en même temps		conditions n°2
Menuiseries vitrées	Contenant VALOBAT	Benne 30 m3			conditions n°1

Conditions n°1 (délai d'Enlèvement)

- **Demandes immédiates :**
 - Pour toute demande reçue avant midi, l'Enlèvement sera exécuté, avant le lendemain soir soit sous un délai de moins de 36 h après la demande (hors jours fériés)
 - Pour toute demande reçue l'après-midi, l'Enlèvement sera exécuté, avant le surlendemain soir soit un délai de moins de 48 h après la demande (hors jours fériés)
- **Demandes planifiées :** le Distributeur pourra demander un Enlèvement dans un délai au-delà de 3 jours ouvrés. Dans ce cas, il pourra soumettre une date et un créneau horaire sur une plage de 2 heures sur lequel l'Opérateur doit intervenir.

Conditions n°2 (délai d'Enlèvement)

- Pour toute demande reçue avant midi, l'Enlèvement sera exécuté avant le surlendemain soir soit un délai de moins de 60 heures (hors jours fériés).
- Pour toute demande reçue l'après-midi, l'Enlèvement sera exécuté avant 3 jours après la demande (hors jours fériés)

ANNEXE 3 AUX CONDITIONS GENERALES : BAREMES DE SOUTIENS

I. Dispositions générales

Lorsque les barèmes de la présente annexe fixent des montants en valeur annuelle, ces montants sont appliqués *prorata temporis*, en fonction de la date d'entrée en vigueur ou la date à laquelle le Contrat prend fin, ou en fonction de la date à laquelle le Point de reprise est activé ou désactivé du dispositif de collecte Valobat.

II. Soutiens financiers à la reprise ou à la reprise, au transport et au traitement

1/ Soutien à la reprise (réception), au transport et au traitement des Déchets issus de PMCB (OPTION 1 et 2)

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
B1 – Soutien à la réception des inertes collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et absence de déchets non inertes	Inertes : 10,2 €/t en 2023 15€/t en 2024 18,2 €/t à compter de 2025	Progressivité – soutien intègre une déduction de 50% des coûts de traitement en 2023 et 20% en 2024	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B2 – Soutien à la réception des bois collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard bois	Bois : 20,5 €/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B3 – Soutien à la réception du plâtre collecté séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard plâtre	Plâtre : 20,5 €/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B4 – Soutien à la réception des plastiques	Soutien aux coûts liés à la	Point de reprise conforme aux	Plastiques : 23,3 €/t	Pas de progressivité	Cf. Guide des opérations VALOBAT

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
PMCB collectés séparément	Collecte séparée*	prescriptions du présent contrat et respect du standard plastique		– versé dès 2023	
B5 – Soutien à la réception des Menuiseries vitrées PMCB collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard huisseries	Menuiseries vitrées : 34,1 €/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B6 – Soutien à la réception des collectes conjointes PMCB collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard huisseries	Collecte conjointe : 19,6 €/t	Progressivité – versé à partir de 2024	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B7 – Soutien à la réception des Laines de Verre / Roche de PMCB collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard Laine de Verre / Roche	Laine Verre / Roche : 52 €/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B8 – Soutien à la réception des déchets destinés à la production de CSR collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard Flux destinés à la production	20,3 €/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
		de CSR (isolants, revêtements de sol, membranes bitumineuses, ...)			
B9 – Soutien à la réception des déchets résiduels de PMCB collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard déchets résiduels de PMCB	Résiduels : 20,3 €/t	Progressivité – versé dès 2025	Cf. Guide des opérations VALOBAT
B10 (OPTION 1) – Soutien à la réception des déchets métalliques de PMCB collectés séparément B10 (OPTION 2) – Soutien à la réception, au transport et au traitement des déchets métalliques de PMCB collectés séparément	Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée* Soutien aux coûts liés à la Collecte séparée*, au transport et au traitement	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard métaux	OPTION 1 Métaux : 20,3 €/t OPTION 2 : Métaux : 0€/t	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

* le soutien aux coûts liés à la **Collecte séparée** inclus l'amortissement des coûts d'aménagements, coûts de fonctionnement, temps gardien, consommables, ...

2/ Soutien à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et à l'acheminement vers un Site de VALOBAT des Déchets issus de PMCB hors Flux inertes et métaux (OPTION 3)

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
D1 – Soutien à la réception des bois collectés séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat, respect du standard bois, respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT**	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
D2 – Soutien à la réception du plâtre collecté séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard plâtre, respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT **	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
D3 – Soutien à la réception des plastiques PMCB collectés séparément, à	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
l'utilisation d'une solution de stockage et à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	solution de stockage et au transport des Déchets issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	respect du standard plastique, respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT **		
D4 – Soutien à la réception des Menuiseries vitrées PMCB collectées séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard menuiserie vitrée, respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT **	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
D5 – Soutien à la réception des Laines de Verre / Roche de PMCB collectées séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et à leur	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets issus de	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard Laine de Verre / Roche,	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT **	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité			
D6 – Soutien à la réception des déchets destinés à la production de CSR collectés séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard Flux destinés à la production de CSR (isolants, revêtements de sol, membranes bitumineuses, ...), respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance jusqu'au Site de VALOBAT **	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT
D7 – Soutien à la réception des déchets résiduels de PMCB collectés séparément, à l'utilisation d'une solution de stockage et	Soutien aux coûts liés à la reprise sans frais, à l'utilisation d'une solution de stockage et au transport des Déchets	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et respect du standard déchets résiduels de	Barème de soutien disponible sur demande, déterminé sur la base de la localisation du Point de reprise et de la distance	Pas de progressivité – versé dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
à leur acheminement sur un Site de VALOBAT (OPTION 3)	issus de PMCB éligibles vers un Site de VALOBAT	PMCB, respect des conditions des équipements de stockage et de transport améliorant le transport et la sécurité	jusqu'au Site de VALOBAT **		

** Une Annexe 3 bis aux Conditions générales sera transmise au Distributeur à sa demande, comportant les montants des soutiens accordés, hors Flux inertes et métaux, en cas de choix de l'OPTION 3. Les montants afférents sont déterminés sur la base des critères de localisation du Point de reprise (i) et de distance entre le Point de reprise et le Site de VALOBAT (ii). En cas d'activation de l'OPTION 3, l'Annexe 3 bis aux Conditions générales est contractualisée par avenant.

3/ Soutien à la reprise (réception), au transport et au traitement des Flux de déchets d'inertes et de métaux (OPTION 3)

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
E1 – Soutien à la réception, au transport et au traitement des déchets d'inertes issus de la filière des PMCB	Soutien aux coûts liés à la réception, au transport et au traitement	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent Contrat et respect du standard d'inertes	Réception : 10,20€/t en 2023 15€/t en 2024 18,2€/t à compter de 2025 Transport et traitement (recyclage et remblayage) : 19 €/t	Selon progressivité prévue au Cahier des charges en vigueur	Cf. Guide des opérations VALOBAT
E2 – Soutien à la réception, au transport et au traitement des déchets de métaux issus de la filière des PMCB	Soutien aux coûts liés à la réception, au transport et au traitement des déchets de métaux issus de la filière des PMCB	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent Contrat et respect du standard métaux	Recyclage : 0 €/t	Pas de progressivité – applicable dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

4/ Majoration taux de remplissage des Contenants (OPTION 1 et 2)

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
Majoration au taux de remplissage PMCB	Majoration des soutiens B2 à B10	Si tonnage moyen semestriel de chaque flux 2 à 10 est > à 20% au tonnage cible (indiqué en Annexe 2)***	Majoration de 10% des soutiens B2 à B10 pour les tonnages du semestre concernés	Application dès 2023	Cf. Guide des opérations VALOBAT

***tonnage cible de performance pour les flux 2 à 10 établis et révisables chaque année dans le cadre des données de performances consolidées par le SI Valobat (correspondent à 80% de taux de remplissage des contenants)

5/ Majoration à la réception des Déchets issus de PMCB (OPTION 1 et 2)

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
Majoration des soutiens pour certaines configurations de Point de reprise	Majoration des soutiens B1 à B10	Déclaration ICPE Casier + Chargeuse <3000 tonnes annuelles	Majoration de 15% des soutiens B1 à B8 pour les tonnages de l'année concernée	Application dès 2024	Sur la base des tonnages enregistrés par Valobat (SI Valobat) et des justificatifs ICPE/présence chargeuse

III. Autres soutiens

1/ Soutien à la formation

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
Soutien à la formation par Point de reprise pour le démarrage	Soutien au démarrage du site distributeur	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat	Montant réel de la formation dans la limite d'un plafond de 1150 € par	Versement de l'ancien montant de 1000€ par Point de reprise pour la formation	Justificatif point opérationnel

			Point de reprise	réalisée avant 2024. Versement du nouveau montant de 1150€ par Point de reprise pour la formation réalisée à compter de 2024.	
--	--	--	------------------	--	--

2/ Soutien à la zone de réemploi/réutilisation

Libellé du soutien	Type de soutien	Critères d'éligibilité	Montant	Progressivité	Justificatifs / mode calcul
D1 – Soutien à la zone de réemploi - forfait de base espace dédié	Soutien aux surfaces dédiées au réemploi de PMCB dans l'espace réemploi	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et espace dédié PMCB entre 2 et 10m ²	1000 € /an par site distributeur	Pas de progressivité – Versé à partir de 2023	Justification espace réemploi mobilisé / Versement annuel prorata temporis espace opérationnel
D2 – Soutien à la zone de réemploi - forfait moyen espace dédié	Soutien aux surfaces dédiées au réemploi de PMCB dans l'espace réemploi	Point de reprise conforme aux prescriptions du présent contrat et espace dédié PMCB supérieur à 10m ²	2000 € /an par site distributeur	Pas de progressivité – Versé à partir de 2023	Justification espace réemploi mobilisé / Versement annuel prorata temporis espace opérationnel

ANNEXE 4 AUX CONDITIONS GENERALES : PENALITES

En cas de manquement du DISTRIBUTEUR à ses obligations, VALOBAT se réserve le droit d'appliquer les pénalités dans les conditions suivantes :

Type de dysfonctionnement	Définition	Montant €HT
Non-respect des conditions de reprise	Absence de : - Reprise sans frais sur les flux concernés - Respect des conditions de mise en œuvre des OPTIONS 1, 2 ou 3	100 € / infraction constatée
Passage à vide	Flux ne pouvant être collecté ou Contenant ne pouvant être déposé alors que la commande a été passée par le Distributeur, du fait de : - L'absence de flux - L'inaccessibilité du Point d'Enlèvement	200 € / infraction constatée
Retard de chargement du camion de l'Opérateur	Immobilisation du camion dans l'attente du chargement supérieure à 1 heure	100 € / infraction constatée
Pollution	Flux présentés au centre de tri-massification/regroupement ou centre de préparation ne respectant pas les consignes de tri : - Flux collectés non séparément (mélange) - Présence de déchets non éligibles : - o > 5% pour les flux autres que Plastiques et Inertes - o > 10% pour le flux Plastiques - o > 3% pour le Flux Inertes - Présence de déchets dangereux dans les flux non dangereux et inertes	Déchets non dangereux : 150 € / Tonne + TGAP Déchets dangereux : 250 € / Tonne + TGAP <i>Le tonnage portera sur la part réellement mesurée et déclassée par le centre de tri</i>
Fréquence de déclaration du traitement des flux métaux et/ou inertes non respectée	Fréquence de déclaration mensuelle non respectée et retard de déclaration de plus de 2 mois	50 € / jour calendaire et infraction constatée
Retard de transmission des informations contractuelles	Retard de plus de 2 mois	150 € / jour calendaire et infraction constatée

ANNEXE 5 AUX CONDITIONS GENERALES : CONDITIONS MINIMALES DE REPRISE DES FLUX SANS FRAIS

Les conditions minimales de reprise sans frais des Flux de Déchets issus de PMCB sont définis par l'OCAB et consultables sur son site internet en cliquant sur le lien URL suivant : <https://oca-batiment.org/consignes-tri/>

Les consignes de tri de l'OCAB peuvent être amenées à évoluer, il est donc important de les consulter régulièrement.